

AFFAIRE N° 21. - Passation d'un contrat avec la S.A.R.L. TRANSTAX pour l'exploitation du circuit de ramassage scolaire COMMUNE PRIMA/SAINT-DENIS.

Passation d'avenants avec divers entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les Anaris, pour la campagne 1971-1972. (Elèves à la charge de la Commune).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec la S.A.R.L. TRANSTAX pour l'exploitation du circuit COMMUNE PRIMA/SAINT-DENIS et des avenants avec les entrepreneurs suivants :

Elèves à la charge de la Commune

M. GOBALRAJA Francis	10
M. SAUTRON Raphaël	11
S.A.R.L. TRANSTAX (BOIS DE NEUFLES)	25
Mme Veuve ZANGUY Emmanuel	4
M. MOUTOUSSAMY Caspin	5
M. MOUTOUSSAMY Emile	3
M. CHANE-PIN-SHUN Jean-Pierre	17
S. P. U. D.....	241
S.A.R.L. TRANSTAX (COMMUNE PRIMA/ST-DENIS)	2
<u>TOTAL</u>	<u>318</u>

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 - articles 826 et 6 455 du budget de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BOURNIS. - Monsieur le Maire, permettez-moi d'attirer l'attention de mes collègues sur le fait que ces passations rentrent dans les délégations du Maire, votées par le Conseil Municipal.

LE MAIRE. - En effet, cela fait partie des délégations données au Maire, mais nous avons voulu, en présentant ce projet au Conseil Municipal, attirer votre attention sur la participation communale, sur l'effort que la Commune a fait dans cette affaire.

Mme FUTHAZAR. - Ce sont des élèves des écoles primaires ?

LE MAIRE. - Ce sont les élèves des C.N.S. et des Lycées
et ceux qui ont des cours qui n'existent pas dans leurs secteurs.

Mme ROCHE. - Quand la Commune Prima sera-t-elle relogée ?

LE MAIRE. - Il faut attendre que les viabilités soient
terminées. C'est en cours.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.